Image not found or type unknown

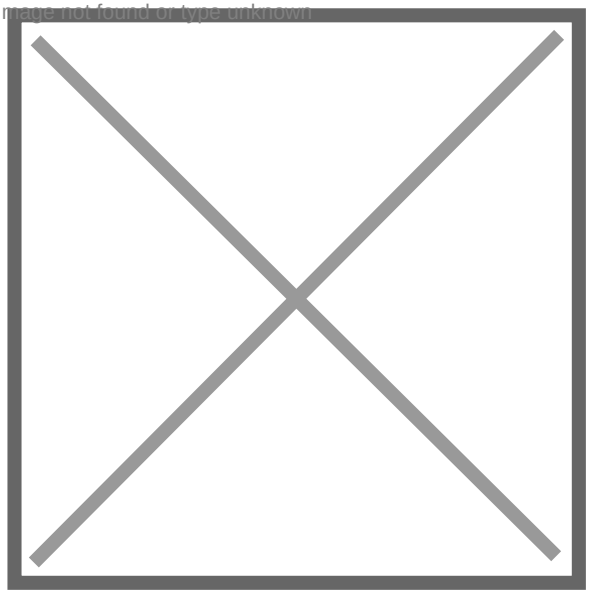

Reconnaissance d'un enfant

Par **oued**, le **29/06/2012** à **22:14**

Bonjour,
Je suis maman d'une fille de 3 ans et demi, son père est en Afrique et depuis sa naissance il n'arrive pas à avoir un visa pour venir en France pour faire la reconnaissance de notre fille.
Aidez nous

Par **pat76**, le **30/06/2012** à **19:42**

Bonjour

Il va à l'Ambassade de France ou au Consulat français le plus proche de chez lui.

Il peut également envoyé une lettre recommandée au service de l'Etat civil de la mairie du lieu de naissance de votre enfant, lettre dans laquelle, il reconnait être le père de cet enfant.

Il indiquera son nom (votre non de jeunne fille je suppose), ses prénoms, sa date et le lieu de naissance.

il précisera votre nom et votre prénom et votre date de naissance et le lieu de votre naissance.

Il indiquera son nom, ses prénoms sa date et son lieu de naissance.

Il gardera une copie de la lettre.

Le fait de reconnaître l'enfant ne lui ouvrira pas obligatoiremrnt le droit d'obtenir un titre de

séjour.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés